

ATTESTATION D'ESSAIS

DEMANDE PAR : **FERMETURE GROOM**
ZI DE L'AUMAILLERIE
BP 80256
35302 FOUGERES

OBJET : Dispositif Actionné de Sécurité
Essais de conformité à la norme
NF S 61-937 de décembre 1990, à son
Annexe A – Fiche XIV et à son Annexe B
- Fiche I + A1 de décembre 2006.

N° D'AFFAIRE : 481 3042 23 0009

DENOMINATION TECHNIQUE : Dispositif de verrouillage électromagnétique
pour issue de secours

FABRICANT : FERMETURE GROOM

REFERENCES PRODUITS : GRS33115X, GRS33215X, GRS33315X, GRS33515X,
GRS33615X, GRS33715X, GRS34115X, GRS34225X,
GRS34325X, GRS34335X, GRS34425X, GRS34435X
GRS34445X, GRS34525X

CONCLUSION : Les dispositifs de verrouillage pour issues de secours
de la gamme GRS 300 présentés par la société
FERMETURE GROOM sont conformes aux exigences
de la norme NF S 61-937 de décembre 1990, à son
Annexe A – Fiche XIV et à son Annexe B - Fiche I +
A1 de décembre 2006.
Les résultats d'essais sont détaillés dans le procès-
verbal SD 19 00 34 du 20/05/2019 et son additif A du
16/02/2021

Date de la présente attestation d'essais : **13 juin 2023**
L'attestation d'essais comporte : 1 page
Destinataires : Demandeur / CNPP

CACHET & SIGNATURE
DU DIRECTEUR



Groupe CNPP
LPMES
Laboratoire Dispositifs Actionnés de Sécurité
Pour le Directeur et par délégation
Adjoint Chef de service
Valentin LAGADEC
Signature électronique

Le présent procès-verbal additif entre dans la même période de validité de 5 ans du procès-verbal d'origine ou de l'éventuel procès-verbal de reconduction, soit jusqu'au 20/05/2024.

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais ou à l'examen du laboratoire et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L1527 du code de la consommation, ni un agrément de quelque nature que ce soit. La reproduction de ce document n'est autorisée, sans approbation préalable du CNPP que sous sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent document pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général pouvant être mis à disposition des clients.